

engendré leurs ancêtres à J. C, & qui dans l'état de tribulation où elle est, ressentiroit de ce retour si désiré la plus vive consolation.



Frag ob die Herren Protestanten . . . mit der katholischen Kirche sich zu vereinigen verpflichtet seyn ic. Dissertation où l'on examine si les abus qui pourroient s'être glissés parmi les Catholiques sont un titre qui dispense les Protestans de rentrer dans l'Eglise. Par M^r. l'abbé Merz, docteur en théologie, prédicateur ordinaire de la cathédrale d'Ausbourg. 1783. vol. in-4^o. de 28 p. Se trouve chez l'imprimeur du Journal.

Demandez si nos freres errans doivent se refuser à rentrer dans le sein de l'Eglise catholique, parce qu'une piété peu éclairée & excessivement populaire aura accredité quelques pratiques peu solides & peu assorties à la majesté de la religion, ou parce que le tems qui altere tout, aura donné lieu à quelques abus; c'est demander si des gens qui habitent un petit bâtiment ruineux, élevé sur un sol mobile & méphitique; ne feroient pas mieux d'y demeurer, que d'occuper un édifice vaste, solide, d'une habitation sûre & salubre, où il y auroit çà & là un tantinet de poussiere & quelques toiles d'araignées. Comparaison dont la justesse devient sensible par tout ce que le savant & zélé auteur disserte sur cette matiere. Il montre que l'esprit d'aucun